



# Session des jeunes 2019

7-10 novembre

Dossier

## Objectifs de développement durable 2030 (protection du climat)

Auteure : Melanie Ammeter



## Sommaire

De quoi s'agit-il ?	4
Agenda 2030 – Objectif 13	5
Mise en œuvre	6
Cadre légal	7
Suisse	7
Accord de Paris	8
Que se passe-t-il actuellement au niveau politique ?	9
Suisse	9
UE & Suisse	10
International	10
Economie	10
Conclusion	11
Liens utiles	12
Bibliographie	12
Table des illustrations	13

## De quoi s'agit-il ?

Dans les années 1970, les scientifiques s'inquiétaient déjà des éventuelles conséquences du réchauffement climatique mondial. C'est ainsi que la première conférence mondiale sur le climat s'est tenue à Genève en 1979.

Puis le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)* fut créé en 1988 et, deux ans plus tard, il publiait un premier rapport sur les émissions de gaz carbonique. Le rapport révélait que le taux de CO<sub>2</sub> devait être davantage réduit que ce qu'on supposait jusque-là et il servit de base scientifique au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. C'est là que fut adoptée la *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*, ratifiée par cinquante pays au moment de sa création. Le deuxième rapport publié par le GIEC en 1995 confirma les influences anthropiques sur le changement climatique. (OFEV, 2019)

Le *Protocole Kyoto*, premier accord contraignant sur le climat, fut adopté en 1997, mais il n'a jamais été ratifié par les États-Unis et le Canada s'est retiré de l'accord avant même la fin de la première période d'engagement. En 2005, la Suisse et l'UE se sont quant à elles aussi engagées dans la deuxième période, non contraignante, qui prendra fin en 2020 (OFEV, 2019). Il est évident qu'un nouvel accord devrait être négocié pour la période après 2020. Après l'échec d'un premier essai lors de la conférence sur le climat de Copenhague en 2009, un accord sur le climat a été élaboré et adopté à Paris en 2015 (OFEV, 2019 ; Greenpeace, 2019). Ce dernier a été signé par la quasi-totalité des 197 États et a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi de limiter le réchauffement mondial à maximum 2°C. Entretemps, sous l'actuelle gouvernement Trump, les États-Unis se sont toutefois retirés de l'accord.

Parallèlement, une multitude d'agendas existaient depuis 1992 au sein de la communauté internationale. Ceux-ci comportaient différents objectifs, par exemple dans le domaine de la réduction de la pauvreté ou du développement économique, et ils cherchaient des solutions afin d'enrayer les dégâts environnementaux ou d'améliorer la protection du climat. Les *objectifs du millénaire pour le développement* avaient été adoptés en 2000 pour une durée de 15 ans, et c'est l'*Agenda 2030* qui a pris la relève, avec 17 objectifs de développement durable (ODD). Ci-dessous, nous souhaitons nous concentrer sur l'objectif 13, qui traite de la lutte contre le changement climatique. Dans ce contexte, nous nous intéressons surtout aux objectifs nationaux.

## Agenda 2030 – Objectif 13



Figure 1: Objectif 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

« Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », telle est la devise. Contrairement aux autres objectifs, l'ODD 13 fait explicitement référence à l'accord de Paris sur le climat. Il est formulé de manière plus précise, ce qui le rend également plus contraignant en droit international. Il impose à la communauté internationale différentes mesures et exige des pays industrialisés plus prospères une aide internationale pour la mise en œuvre des objectifs climatiques.

L'ODD 13 comporte des objectifs au niveau national et international.

### Objectifs nationaux :

- Le premier objectif concerne des mesures pour protéger l'infrastructure et la population. Au regard de la récurrence croissante de catastrophes climatiques causées par les changements de notre environnement, celles-ci doivent s'adapter aux nouvelles conditions.
- Le deuxième objectif prévoit une meilleure intégration de la thématique du changement climatique dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. Par exemple avec la construction de nouveaux parcs publics, le développement des voies cyclables ou la plantation d'arbres en zone urbaine.
- Le dernier des trois objectifs vise à mieux sensibiliser les citoyen·nes au changement climatique et à les renseigner sur les éventuelles conséquences. La Confédération doit leur transmettre les capacités individuelles afin de participer à l'atténuation du changement climatique et de ses impacts. En outre, des systèmes d'alerte rapide doivent être développés afin de faire face aux nouvelles conditions.

### Objectifs internationaux :

D'ici 2020, la Suisse et d'autres pays industrialisés participent au financement et à la mise en œuvre de mesures sensées pour la protection du climat dans les pays en voie de développement. Pour cela, elle verse une contribution adéquate au budget annuel international de 100 milliards de dollars US.<sup>1</sup>

En outre, les processus de planification et de gestion des mesures devraient être promus dans les pays les plus pauvres. Dans ce cadre, une attention particulière doit être accordée aux femmes et aux jeunes ainsi qu'aux services sociaux locaux, ce qui implique de connaître la culture, de la prendre en compte et de la soutenir de manière ciblée. (DFAE, 2017)

<sup>1</sup> Selon le Conseil fédéral, cela correspond à 450-600 mio. CHF/an. Les organisations de protection de l'environnement et de développement demandent au moins 1 mrd. CHF/an, car cela correspond mieux à la responsabilité climatique mondiale et à la force économique de la Suisse.

## Mise en œuvre

Il y a plusieurs approches possibles pour la mise en œuvre, l'essentiel est toutefois la réduction des émissions de *dioxyde de carbone* (CO<sub>2</sub>). En signant le Protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2020 de 15,8% par rapport aux valeurs de 1990. La loi sur le CO<sub>2</sub> prévoit une réduction de 20% des émissions réalisées en Suisse d'ici 2030. Le Protocole de Kyoto permet quant à lui de prendre en compte les certificats de réduction des émissions qui ont été acquis à l'étranger.

Afin que les données de tous les pays puissent être saisies selon les mêmes principes, l'*inventaire des émissions de gaz à effet de serre* a été créé. Les Etats saisissent chaque année leurs émissions et peuvent ainsi suivre leurs progrès et prendre des mesures lorsque c'est nécessaire. Soulignons que ces statistiques prennent en compte non seulement les émissions de sources fossiles, c'est-à-dire non renouvelables, mais aussi les gaz à effet de serre comme le méthane, les gaz synthétiques ou le protoxyde d'azote. Les statistiques sur les gaz à effet de serre affichent également le bilan écologique de nos forêts. Les transports maritimes et aériens internationaux ne sont pas inclus dans les statistiques nationales, mais sont indiqués. Le motif est que ces émissions ne peuvent être attribuées spécifiquement à un pays, selon la convention de l'ONU de Chicago. Les *émissions grises*, générées par la production de biens importés en Suisse, ne sont pas prise en considération non plus. L'Office fédéral de la statistique estime que celles-ci représentent plus de 60% des émissions totales de la Suisse ! (OFS, 2018)

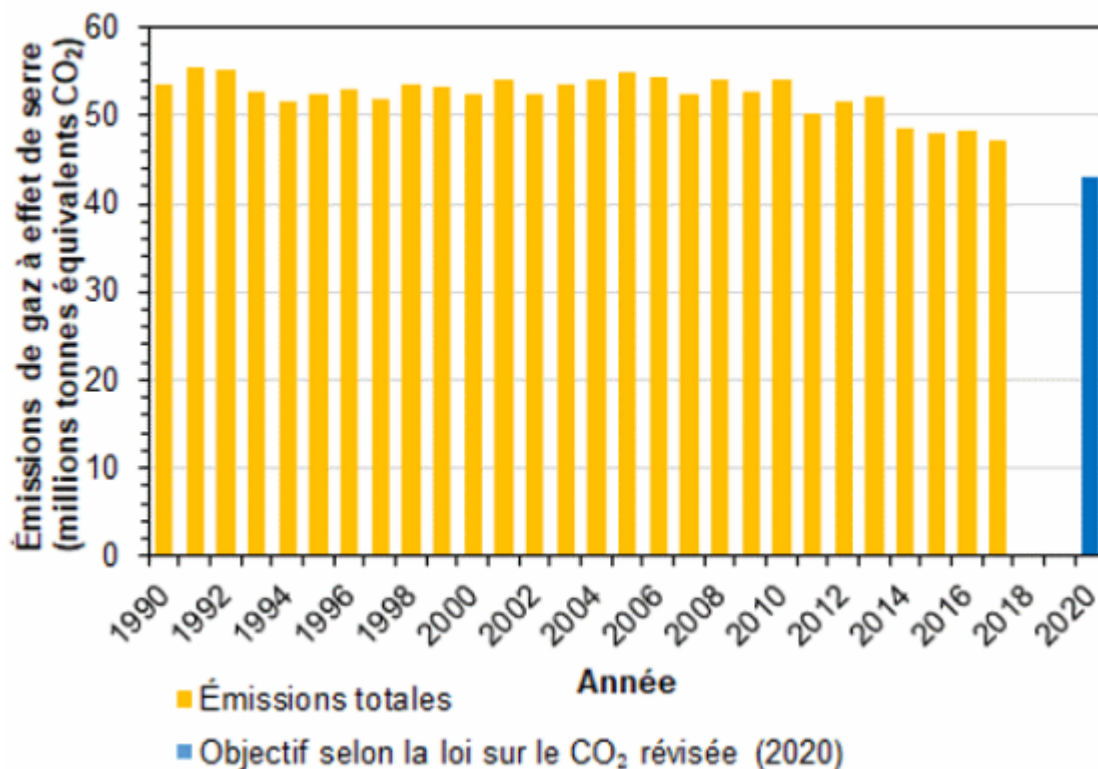


Figure 2: Statistique sur les émissions de gaz à effet de serre

Plusieurs *organisations non gouvernementales* (ONG), s'engagent pour une lutte plus rapide et efficace contre le changement climatique et ses conséquences négatives. En Suisse, 80

d'entre elles ont formé une *Alliance climatique* et ensemble elles ont présenté un plan général en juin 2016.

Celui-ci se caractérise par les cinq points suivants :

- **Réduire à zéro émissions nettes** : d'ici 2050 au niveau mondial. En Suisse, cet objectif devrait déjà être atteint en 2040, car c'est notre seule chance de limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C.
- **Doubler le taux de réduction prévu par la loi** : actuellement, celui-ci est fixé à 2% par an. D'après le Conseil fédéral, une réduction de 1% par an serait suffisante. L'Alliance climatique propose au contraire de la doubler à 4% par an afin d'atteindre plus rapidement les résultats nécessaires.
- **Responsabilité au niveau mondial** : en Suisse, nous utilisons davantage de ressources mondiales que les pays en voie de développement, nous devons donc prendre notre part de responsabilité et apporter au moins 1 Mrd. CHF au « financement climatique », en supplément de l'actuelle coopération au développement.
- **Réduction des émissions aussi en Suisse** : l'Alliance climatique est d'avis qu'il est certes très important de réduire les émissions à l'étranger. Toutefois, cela ne peut et ne doit pas être une excuse pour retarder les réformes à l'intérieur de la Suisse, car les émissions doivent être réduites à zéro au niveau mondial d'ici 2050. Les certificats d'émission ne peuvent remplacer les réductions d'émission domestiques.
- **Des règles précises dans tous les secteurs** : notamment le secteur des transports, dont les émissions augmentent année après année au lieu de diminuer. Une attention particulière doit également être apportée aux importations ou aux investissements directs à l'étranger. La place financière helvétique investit au niveau mondial dans des secteurs dont les émissions dépassent largement les émissions nationales.

Les objectifs présentés sont très ambitieux, mais l'Alliance climatique estime qu'ils peuvent être atteints si toutes les parties coopèrent. (Alliance climatique, 2016)

Dans son quotidien, la population peut déjà ressentir quelques petits changements, comme dans le commerce de détail. Ainsi, Migros et Coop font désormais payer leurs cabas en plastique, qui sont produits à partir de matériaux 100% recyclés. (rub, 2019)

Ne sous-estimons pas non plus la jeune activiste suédoise Greta Thunberg, âgée de 16 ans. Sa grève scolaire pour le climat s'est transformée en mouvement global, et en Suisse aussi des *Fridays for Future* sont régulièrement organisés par les jeunes. Ensemble, elles et ils demandent que l'état d'urgence climatique soit déclaré en Suisse et que les gaz à effet de serre soient réduits à zéro d'ici 2030. (SRF, 2019)

## Cadre légal

Suisse

Actuellement, la loi sur le CO<sub>2</sub> est en train d'être entièrement révisée. Les articles 1 et 3, qui définissent respectivement le but et les objectifs généraux, sont particulièrement importants.

Remarque : les deux articles suivants ne sont pas encore en vigueur et doivent être traités par la commission compétente et les deux chambres. (OFEV, 2019)

### **Art. 1 But**

Le domaine d'application de la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> doit correspondre à celui de l'accord de Paris. Ne sachant pas encore si le régime climatique mondial réglementera à l'avenir d'autres gaz à effet de serre que les sept concernés actuellement, le Conseil fédéral doit pouvoir dresser la liste des gaz à effet de serre par ordonnance. Cela lui permettrait de réagir rapidement aux nouveaux développements. (Conseil fédéral, 2017a)

L'objectif principal de la loi sur le CO<sub>2</sub> est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier du CO<sub>2</sub>, afin « de contribuer à ce que la hausse de la température mondiale soit inférieure à 2°C ».

### **Art. 3 Objectifs de réduction**

Le Conseil fédéral détermine par quels facteurs les droits d'émissions du *système d'échange de quotas d'émission (SEQE)* peuvent être portés au crédit de l'objectif national. Ce facteur dépend de la quantité de droits d'émission disponibles dans le SEQE suisse et du nombre de droits d'émission transférés pendant la période d'engagement 2013-2020 et ne peut être quantifié de manière concluante pour l'instant.

Pour atteindre les objectifs de réduction, le Conseil fédéral peut également définir des objectifs intermédiaires pour certains secteurs. La loi délègue cette compétence au Conseil fédéral afin que les développements à court terme et les progrès technologiques puissent être pris en compte dans la définition des objectifs et des objectifs intermédiaires. Le Conseil fédéral s'orientera probablement à une courbe de réduction linéaire entre 2010 et 2030.

Dans le cas des objectifs de réduction auxquels la Confédération peut contraindre des organisations économiques, c'est le Conseil fédéral qui détermine dans quelle mesure ces réductions peuvent être couvertes par des certificats internationaux. Les détails des objectifs de réduction ne sont pas encore connus ou font l'objet de négociations, ils devraient donc être réglementés par une ordonnance pour le moment. (Conseil fédéral, 2017b)

### **Accord de Paris**

Un des principaux piliers de la politique internationale en matière de climat est l'accord de Paris. Il constitue le squelette de la coopération internationale et doit garantir la protection de notre monde et contenir l'élévation de la température nettement en dessous de 2°C.

Les articles 2 et 6 sont particulièrement importants pour la Suisse. Ils définissent les objectifs principaux et déterminent les règles du jeu en conséquence.

L'article 2 expose les objectifs généraux. Ceux-ci comprennent la limitation de l'augmentation de la température en dessous de 2°C, voire 1,5°C, la garantie de la capacité d'adaptation aux effets du changement climatique ainsi que la compatibilité climatique des flux financiers mondiaux.

L'article 6 prévoit un mécanisme permettant l'échange des réductions d'émissions entre les différents pays. Les parties consentent à ce que les différents pays passent des accords entre



eux dans ce but. Ainsi, les émissions peuvent être achetées et enregistrées au crédit du pays. Toutefois, ces démarches doivent être approuvées par les autres parties. Ainsi, un mécanisme de contrôle interne doit éviter un double comptage (ONU, 2015).

## Que se passe-t-il actuellement au niveau politique ?

### Suisse

Comme mentionné plus haut, la loi sur le CO<sub>2</sub> est actuellement en cours de révision. Elle est révisée sur la base de l'accord de Paris et devrait entrer en vigueur à partir de 2021 (Conseil fédéral, 2017a).

Cette année, le Grand Conseil de Saint-Gall a déposé une initiative cantonale qui demande l'introduction d'une *taxe sur les billets d'avion correspondant aux émissions de CO<sub>2</sub> du carburant consommé*. Ce serait le bon moment, d'une part parce que la loi sur le CO<sub>2</sub> est en cours de révision (Conseil fédéral, 2017a), d'autre part parce que la Suisse a du retard dans ce domaine en comparaison avec le reste de l'Europe (Schultz, 2017). En août, la commission de l'environnement du Conseil des Etats a indiqué qu'elle souhaite aussi l'introduction d'une taxe sur les billets d'avion dans la loi sur le CO<sub>2</sub> (Conseil des Etats, 2019). L'initiative était traitée par le Conseil des Etats le 23 septembre 2019 et le Conseil s'est prononcé en faveur d'une taxe d'incitation sur les billets d'avion. Comprise entre 30 et 120 francs, elle serait différenciée selon la classe et la distance parcourue (La Cote, 2019).



Figure 3: Taxes sur les billets d'avion en Europe

L'*initiative pour les glaciers*, qui est actuellement en train de récolter des signatures, demande une réduction des émissions à zéro d'ici 2050. Pour les auteur-es de l'initiative et le journaliste écologiste Marcel Hänggi, le signal d'alarme a été donné par le recul impressionnant des glaciers suisses, d'où le nom de l'initiative. (Association suisse pour la protection du climat, 2018)

## UE & Suisse

La Suisse collabore souvent bien et étroitement avec l'UE, et la politique climatique ne fait pas exception. Concrètement, cela signifie que le Conseil fédéral a obtenu l'accord des deux chambres pour le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission. Cela devrait permettre aux entreprises suisses de négocier des droits d'émission selon les mêmes règles que les entreprises européennes et ainsi de bénéficier des mêmes conditions de concurrence. En pratique, cela conduit cependant à une réduction drastique du prix par tonne de CO<sub>2</sub>, car le système d'échange de l'UE affiche des excédents plus importants. Le couplage a donc de grandes conséquences pour les secteurs économiques suisses qui émettent beaucoup de gaz à effet de serre. (Conseil fédéral, 2017b)

## International

Etant donné que la Suisse peut aussi *économiser* du CO<sub>2</sub> à l'étranger et *compenser* les réductions d'émission manquantes sur son territoire, plusieurs projets sont actuellement à l'essai ou en cours de réalisation, surtout en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Un de ceux-ci se déroule au Pérou. Dans le cadre de ce projet, environ 77 000 cuisinières ont été construites à ce jour dans les régions rurales. Il s'agit de cuisinières comportant une cheminée et une plaque de cuisson. Cela permet de cuisiner de manière plus efficace avec une meilleure combustion du bois, et donc une réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. (MyClimate, 2019)

Actuellement, il ne s'agit cependant que de projets de compensation bénévoles. Il faudrait encore définir si et comment ces réductions à l'étranger pourraient être comptabilisées sur le territoire suisse.



Figure 4: Four au Pérou

## **Economie**

Actuellement, c'est l'âge d'or des sources d'énergie renouvelable. Pourtant, en comparaison avec d'autres Etats européens, les incitations sont plutôt balbutiantes en Suisse. Et ce bien que des technologies renouvelables soient déjà disponibles et que les citoyen·nes se soient clairement engagé·es dans les débats autour de la *stratégie énergétique 2050*. D'ici 2050, l'approvisionnement électrique de la Suisse doit provenir à 100% de sources renouvelables.

Malgré cela, des fausses informations ne cessent d'être mises en circulation. Par exemple, on a prétendu que les voitures électriques n'étaient pas si respectueuses de l'environnement que prévu et qu'elles émettaient parfois plus de CO<sub>2</sub> (Vollmer, 2019). Depuis, les scientifiques qui avaient publié cette erreur ont corrigé leurs affirmations.

Les voitures font cependant régulièrement la une des journaux, que ce soit en raison du mauvais bilan écologique par rapport aux transports publics ou en raison du besoin de place croissant. Elles étaient aussi au centre de l'initiative *Offroaders* lancée en 2008 par les Jeunes Verts, qui souhaitait interdire les voitures ayant un certain impact environnemental des routes suisses. En 2011, le comité d'initiative a cependant décidé de retirer le projet au bénéfice de la loi sur le CO<sub>2</sub> en cours de révision. Avec l'introduction d'une réglementation sur les émissions des voitures particulières, elles et ils ont néanmoins obtenu une petite victoire. (Junge Grüne, 2008)

L'entreprise de *car sharing* « Mobility » a aussi déposé récemment une demande de passage à des carburants non fossiles. Certes, cela implique d'équiper de nouveaux emplacements pour un rechargement électrique, mais cela serait compensé sur le long terme par des économies dans les frais d'entretien et de carburant ainsi que par une réduction des émissions nocives. (Mobility, 2019)

Il existe de nombreuses possibilités de changement :

- **Transports** : une option efficace serait la promotion d'une mobilité sans émissions de CO<sub>2</sub> ou le développement des transports publics, complété par des offres de *car sharing*. Cela s'accorde toutefois mal avec l'importance actuellement accordée à l'individualité.
- **Techniques de construction** : même si beaucoup a déjà été fait dans ce domaine, seul 1% des bâtiments existants sont rénovés chaque année en Suisse. Beaucoup peut encore être réalisé, surtout au niveau des systèmes de chauffage. (Kloth, 2018)
- **Consommation alimentaire** : dans ce domaine, les consommateurs et consommatrices ont une certaine part de responsabilité, car il s'agit d'offre et de demande. Nos habitudes d'achat et de consommation, par exemple pour la viande, ont une influence non négligeable sur le climat. Toutefois, les entreprises aussi ont le devoir de proposer des produits respectueux de l'environnement.
- **Voyages** : l'augmentation considérable de vols court-courrier réalisés en Europe a des répercussions négatives sur le climat en raison de la grande consommation de carburant. Le train constitue une bonne alternative. La demande augmente aussi dans ce secteur, ce à quoi les CFF ont répondu en annonçant qu'ils allaient évaluer un élargissement de leur offre. (fma, 2019)

## Conclusion

Actuellement, il y a beaucoup de mutations en cours – et c'est une nécessité. Dans notre environnement mondialisé, tout est relié, et le plus grand défi repose dans la coordination et la coopération internationale. Toutefois, la Suisse peut aussi décider d'elle-même si elle souhaite donner l'exemple en tant que pays privilégié et technologique, ou si elle préfère se contenter de faire le minimum imposé. Les règles du jeu sont en train d'être rééditées, avec ou sans nous !

## Liens utiles

<p>Accord de Paris :  <a href="https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf">https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf</a>          [02.10.2019]</p>	
<p>Objectif 13 sur le site du DFAE :  <a href="https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung/ziel-13-umgehend-massnahmen-zur-bekaempfung-des-klimawandels.html">https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung/ziel-13-umgehend-massnahmen-zur-bekaempfung-des-klimawandels.html</a>          [02.10.2019]</p>	

## Bibliographie

- Alliance climatique. (2016). *Masterplan Climat*. In : message du 02.06.2019. [en ligne]  
<http://www.alliance-climatique.ch/blog/masterplan-climat> [02.10.2019]
- Association suisse pour la protection du climat. (2018). *Initiative pour les glaciers*. [en ligne]  
<https://gletscher-initiative.ch/fr/> [02.10.2019]
- Braun, Roger. (2019). *Flugticketabgabe*. In: Aargauerzeitung vom 02.06.2019. [en ligne]  
<https://www.aargauerzeitung.ch/schweiz/flugticketabgabe-wie-ein-vergleich-in-europa-die-debatte-in-der-schweiz-neu-befeuert-134559540> [18.09.2019]
- Busch, Michaela. (2017). *Zwei Jahre nach Paris*. In: Umweltnetz-Schweiz. [en ligne]  
<https://bit.ly/2ITSjAf> [18.09.2019]
- Conseil fédéral. (2017a). *Révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020*. In :  
 Objet du Conseil fédéral (17.071) du 01.12.2017 [en ligne]  
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170071>  
 [02.10.2019]
- Conseil fédéral. (2017b). *Accord conclu entre la Suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission. [...]*. In :  
 Objet du Conseil fédéral (17.073) du 01.12.2017. [en ligne]  
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170073>  
 [02.10.2019]
- DFAE. (2017). *Objectif 13*. Etat 27.11.2017. [en ligne]  
<https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung/ziel-13-umgehend-massnahmen-zur-bekaempfung-des-klimawandels.html> [02.10.2019]
- fma. (2019). *Die SBB prüfen den Ausbau der Nachzugverbindungen*. In: NZZ vom 30.05.2019. [en ligne]  
<https://www.nzz.ch/schweiz/die-sbb-pruefen-den-ausbau-der-nachtzugverbindungen-ld.1485797> [18.09.2019]
- Grand Conseil. (2019). *Taxe sur les billets d'avion d'un montant égal à celui de la taxe sur le kérosène*. In : Initiative cantonale (19.305) du 21.03.2019. [en ligne]  
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20190305>  
 [02.10.2019]
- Greenpeace Deutschland. (2017). *Internationale Klimakonferenzen*. [en ligne]

- <https://www.greenpeace.de/themen/klimawandel/klimaschutz/internationale-klimakonferenzen>  
[18.09.2019]
- Junge Grüne. (2008). *Offroader-Initiative*. [en ligne]  
<https://www.jungegruene.ch/offroader-initiative> [18.09.2019]
- Kloth, Philipp. (2018). *Vergleich Heizungssysteme*. In: Energieheld vom 23.01.2018. [en ligne]  
<https://www.energieheld.ch/heizung> [18.09.2019]
- La Cote, (2019). *Taxe sur les billets d'avion: «les Suisses vont se rendre dans des aéroports étrangers»*. [en ligne] <https://www.lacote.ch/articles/suisse/taxe-sur-les-billets-d-avion-les-suisses-vont-se-rendre-dans-des-aeroports-etrangers-869472> [26.09.2019]
- Mobility. (2019). *Umstellung auf fossile Treibstoffe*. In: Traktandum 5, Delegiertenversammlung 2019.
- MyClimate. (2019). *Moins de fumée grâce à des cuisinières efficaces*. In : Projet Cookstove [en ligne]  
<https://www.myclimate.org/fr/sinformer/projets-de-protection-climatique/detail-des-projets-de-protection-du-climat/show/Project/perou-fours-efficace-7125//>
- OFEV. (2019). *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre*. Etat 15.04.2019. [en ligne]  
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/donnees-indicateurs-cartes/donnees/inventaire-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre.html> [02.10.2019]
- OFS. (2018). *Plus de 60% de l'empreinte gaz à effet de serre de la Suisse est générée à l'étranger*. In : Publication du 20.02.2018. [en ligne]  
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/publications.assetdetail.4322943.html> [02.10.2019]
- ONU. (2015). *Accord de Paris* [en ligne]  
[https://unfccc.int/sites/default/files/french\\_paris\\_agreement.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf) [02.10.2019]
- rub. (2016). *Plastiksackverbot scheitert*. In: Tagesanzeiger vom 22.09.2016. [en ligne]  
<https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/plastiksackverbot-scheitert/story/20564214>  
[18.09.2019]
- Schultz, Stefan. (2017). *Der langsame Atomausstieg der Eidgenossen*. In: Spiegel-Online vom 22.05.2017. [en ligne]  
<https://www.spiegel.de/wirtschaft/soziales/schweiz-der-langsame-atomausstieg-der-eidgenossen-a-1148756.html> [18.09.2019]
- SRF. (2019). *Fridays for Future*. In: News-Clip vom 24.05.2019. [en ligne]  
<https://www.srf.ch/news/schweiz/fridays-for-future-tausende-jugendliche-klima-demonstranten-auch-in-der-schweiz> [18.09.2019]
- Vollmer, Peter. (2019). *Elektroauto-Akkus*. In: Edison Handelsblatt vom 11.01.2019. [en ligne]  
<https://edison.handelsblatt.com/erklaren/elektroauto-akkus-so-entstand-der-mythos-von-17-tonnen-co2/23828936.html> [18.09.2019]

## Table des illustrations

Fig. 1 : *Objectif 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques*. (DFAE)  
<https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung/ziel-13-umgehend-massnahmen-zur-bekaempfung-des-klimawandels.html> [02.10.2019]

Fig. 2 : *Statistique sur les émissions de gaz à effet de serre*. (OFEV)  
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/donnees-indicateurs-cartes/donnees/inventaire-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre.html> [02.10.2019]

Fig. 3 : *Taxes sur les billets d'avion en Europe*. (Aargauerzeitung)  
<https://www.aargauerzeitung.ch/schweiz/flugticketabgabe-wie-ein-vergleich-in-eurpa-die-debatte-in-der-schweiz-neu-befeuert-134559540> [18.09.2019]

Fig. 4 : *Four au Pérou*. (myclimate)  
<https://www.myclimate.org/fr/sinformer/projets-de-protection-climatique/detail-des-projets-de-protection-du-climat/show/Project/perou-fours-efficace-7125//> [02.10.2019]





CSAJ | Direction de la  
Session des jeunes  
[projektleitung@jugendsession.ch](mailto:projektleitung@jugendsession.ch)  
[www.jugendsession.ch](http://www.jugendsession.ch)



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände  
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse  
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili  
Federaziun Svizra da las Uniuns da Giuventetgna

Ce dossier thématique a été élaboré avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement OFEV et d'Alliance Sud